

C

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes⁶;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son troisième rapport à l'Assemblée générale (vingt et unième session)⁶.

1452^e séance plénière,
26 octobre 1966.

D

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GÉRÉES PAR LE HAUT
COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFU-
GIÉS*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes⁷;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quatrième rapport à l'Assemblée générale (vingt et unième session)⁸.

1452^e séance plénière,
26 octobre 1966.

2140 (XXI). Nominations aux postes devenus
vacants au Comité des contributions

A

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membre du Comité des contributions:
M. John I. M. Rhodes;

2. *Déclare* M. Rhodes nommé pour la période allant de la date de la présente résolution au 31 décembre 1968.

1452^e séance plénière,
26 octobre 1966.

B

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité des contributions:

M. Amjad Ali,
M. Jorge Pablo Fernandini,
M. Evgueny Nikolaevitch Makeev,
M. Maurice Viaud;

2. *Déclare* M. Ali, M. Fernandini, M. Makeev et M. Viaud nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1967.

1478^e séance plénière,
25 novembre 1966.

* * *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des contributions se composera des membres suivants: M. Amjad ALI (Pakistan), M. Raymond T. BOWMAN (Etats-Unis d'Amérique), M. Jorge Pablo FERNANDINI (Pérou), M. Louis-Denis HUDON (Canada), M. F. Nouredin KIA (Iran), M. Evgueny Nikolaevitch MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. Stanislaw RACZKOWSKI (Pologne), M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. David SILVEIRA DA MOTA (Brésil) et M. Maurice VIAUD (France).

2141 (XXI). Nominations aux postes devenus
vacants au Comité des pensions du person-
nel de l'Organisation des Nations Unies*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies:

M. John I. M. Rhodes,
M. Wilbur H. Ziehl;

2. *Déclare* M. Rhodes et M. Ziehl nommés pour la période allant de la date de la présente résolution au 31 décembre 1967.

1452^e séance plénière,
26 octobre 1966.

* * *

Par suite des nominations ci-dessus, les membres et membres suppléants du groupe élu par l'Assemblée générale au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront les suivants:

Membres

M. José ESPINOZA (Chili);
M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
M. Wilbur H. ZIEHL (Etats-Unis d'Amérique).

Membres suppléants

M. Brian J. LYNCH (Nouvelle-Zélande);
M. Jean-Claude RENAUD (France);
M. Shilendra K. SINGH (Inde).

2150 (XXI). Rapport du Comité *ad hoc* d'experts
chargé d'examiner les finances de l'Organi-
sation des Nations Unies et des institutions
spécialisées*L'Assemblée générale,*

Rappelant sa résolution 2049 (XX) du 13 décembre 1965, portant création du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées,

Notant avec satisfaction le travail accompli par le Comité *ad hoc* avec la coopération du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies et des organismes qui lui sont reliés,

Notant en outre que le Comité *ad hoc*, conformément à l'alinéa b du paragraphe 6 de la résolution susmentionnée, a soumis ses recommandations à l'Assemblée générale dans son rapport en date du 19 juillet 1966⁹,

Ayant présent à l'esprit que les Etats Membres, les organes de l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui sont reliés, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique devront prendre ultérieurement certaines mesures pour assurer l'application effective des recommandations formulées par le Comité *ad hoc*,

Reconnaissant que la pleine application des recommandations formulées par le Comité *ad hoc* demandera

⁹ *Ibid.*, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

⁶ *Ibid.*, vingt et unième session, Supplément n° 6 B (A/6306/Add.2).

⁶ *Ibid.*, vingt et unième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/6378.

⁷ *Ibid.*, vingt et unième session, Supplément n° 6 C (A/6306/Add.3).

⁸ *Ibid.*, vingt et unième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/6379.